

D'HIER À DEMAIN

L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LA PRÉVENTION DU SUICIDE MAURICIE/CENTRE-DU-QUÉBEC

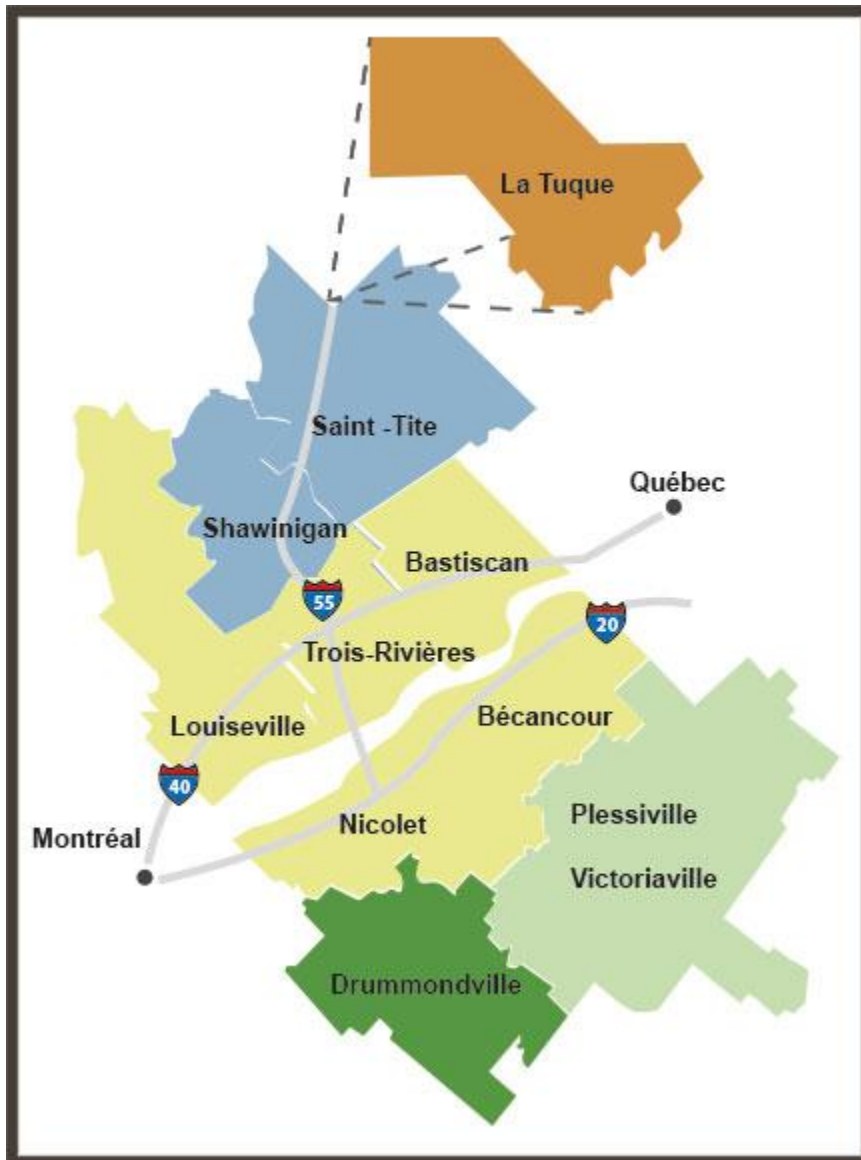
Document d'orientation
de la table de prévention suicide
du Regroupement des organismes de base en santé mentale
de Mauricie/Centre-du-Québec (ROBSM)
le 26 juin 2013

Depuis déjà trois longues décennies, le milieu communautaire en Mauricie/Centre-du-Québec travaille à la prévention du suicide, cet enjeu important de notre société. À travers son action sociale, s'exprime une voix citoyenne. Une voix plaidant pour une meilleure assistance aux personnes en détresse et pour une nécessaire transformation des perceptions, des attitudes et des comportements à l'égard de ce phénomène aux vives répercussions dans les différents milieux de vie. Contribuer ainsi à l'humanisation des rapports entre les personnes, tel est donc le principe premier de cette action sociale.

Pour grandir, s'épanouir, durer, une œuvre communautaire doit pouvoir s'adapter à son environnement, tout en préservant sa raison d'être, c'est-à-dire en demeurant fidèle à sa mission. Après une longue expérience de plus de trente ans déjà, il était devenu important de mener une réflexion en profondeur sur les ressorts de cette oeuvre communautaire de la prévention du suicide en Mauricie/Centre-du-Québec. D'abord, pour en réaffirmer le rôle particulier et toujours nécessaire. Et non moins important, pour consolider ses acquis, donner un nouveau souffle à ses interventions, rendre plus cohérentes ses pratiques de fonctionnement. En somme, il s'imposait de bien réfléchir à ce que nous sommes, en nous rappelant d'où nous venons, et de bien dégager les perspectives qui aujourd'hui s'offrent à nous et les orientations que nous voulons emprunter. Ce document n'est donc pas en soi un bilan qui dans un esprit critique viserait à établir les plus et les moins d'un chantier social. Il a plutôt valeur de déclaration à un moment où il faut d'abord s'interroger sur le sens à donner à notre rôle et sur les exigences de notre mission.

C'est donc à eux-mêmes d'abord que les partenaires de la table de prévention du suicide du Regroupement des organismes de base en santé mentale de Mauricie/Centre-du-Québec (ROBSM) dédient ce document. Ils le destinent aussi à tous ceux (intervenants, administrateurs, bénévoles, membre de nos organismes) qui seront appelés à joindre leurs rangs, auxquels il apportera un éclairage et des balises indispensables à leur implication. Enfin, ils le destinent à tous leurs partenaires et amis dans la cause de la prévention du suicide, afin que soit toujours bien comprise leur mission particulière. À cet égard, ce document a donc aussi valeur d'outil de sensibilisation à notre œuvre.

Le dispositif communautaire de la prévention du suicide en Mauricie/Centre du Québec



Le terrain d'action des organismes communautaires de Mauricie/Centre-du-Québec en prévention du suicide est délimité par le découpage du territoire québécois en régions administratives depuis les grandes réformes de l'État, amorcées dans les années 1960. Il y a eu d'abord, depuis 1966, la région 04 (Mauricie/Bois-Francs), étendue de part et d'autre du Saint-Laurent. Elle fut maintenue jusqu'en 1997 pour former deux nouvelles régions dans le même périmètre: la Mauricie, au nord du fleuve (région 4), et le Centre-du-Québec, au sud (région 17). Toutefois, dans sa logique de décentralisation administrative, l'État québécois a veillé à maintenir certains services communs aux deux nouvelles régions, dont celui de la santé.

Pour beaucoup, d'ailleurs, l'intégration depuis 1986 des organismes communautaires dédiés à la santé mentale de Mauricie et du Centre-du-Québec dans une même organisation, l'actuel Regroupement des organismes de base en santé mentale de Mauricie/Centre-du-Québec

(ROBSM), tient de cette lourde réalité administrative qui invite à la concertation et à la collaboration des acteurs communautaires œuvrant au sein d'une même « région sociosanitaire », telle que définie par l'État. Le ROBSM, dont on trouvera une présentation à l'**annexe 1**, est en effet le truchement principal des rapports entre sept organismes communautaires dédiés à la prévention du suicide et l'agence de santé de Mauricie/Centre-du-Québec. Ces organismes réunis dans le ROBSM y forment la Table de prévention du suicide. Instituée en 2004 lors d'une réforme en profondeur du ROBSM, la Table agit depuis bientôt une décennie comme l'organe privilégié de partage, de coordination et de coopération du mouvement communautaire en prévention du suicide en Mauricie/Centre-du-Québec.

Cela étant, il nous faut bien souligner que la prévention du suicide se pose d'emblée comme préoccupation et motif d'intervention dans les pratiques de la trentaine d'autres organismes du ROBSM, dont les activités couvrent un large éventail thématique par grand secteur d'activité. Et il en est ainsi encore pour d'autres organismes communautaires de Mauricie/Centre-du-Québec dont l'action se déroule hors du ROBSM et à qui s'impose aussi la dure réalité de la question suicidaire. Cela dit, la Table du ROBSM formant le cœur de l'intervention communautaire en prévention du suicide dans la région, nos propos se limitent à l'œuvre de celle-ci et n'engagent qu'elle-même.

Ensemble, la Mauricie et le Centre-du-Québec représentent un vaste territoire découpé dans l'axe du Saint-Laurent entre Québec et Montréal, les deux grandes agglomérations québécoises. Il s'agit d'un espace fortement différencié du nord au sud, peuplé d'un demi-million d'habitants répartis à peu près également de chaque côté du fleuve. Globalement, le dispositif communautaire en prévention du suicide y apparaît bien représentatif des grandes composantes de l'habitat, ses propres découpages administratifs autour des principales concentrations urbaines recoupant ceux des centres de santé et de services sociaux (CSSS) de la région sociosanitaire.

Les organismes De la Table de prévention du suicide du ROBSM Par ordre chronologique d'implantation

Implantés dans des milieux inégaux démographiquement et très distincts par leur profil socio-économique, les cinq centres forment l'armature principale du dispositif de prévention suicide en Mauricie/Centre-du-Québec, chacun présentant des traits caractéristiques façonnés à travers de longs processus historiques. Mais tous ont en commun un degré élevé de mixité de l'habitat (entendre ici le partage de l'espace urbain, périurbain et rural). Entre autres, la rive nord du fleuve se signale par son assemblage urbain plus concentré, la rive sud par l'ampleur de son aménagement rural et de son activité agricole.

Trois centres de prévention déploient leurs activités sur la rive nord du Saint-Laurent. Le Centre de prévention du suicide les Deux Rives (CPS2R) a pour assise principale l'aire urbaine étendue de Trois-Rivières forte de quelque 200 000 habitants, dont environ 135 000 pour la ville elle-même. C'est le pôle urbain le plus massivement concentré du vaste territoire Mauricie/Centre-du-Québec, sa large frange périurbaine débordant sur la proche rive sud du fleuve. Le Centre dessert aussi l'espace rural jalonné de petites agglomérations, qui sur les deux rives du fleuve s'étire en amont et en aval de pôle trifluvien avec lequel il évolue en étroite relation. Au total, le CPS2R de Trois-Rivières dessert environ 235 000 habitants. En retrait de Trois-Rivières dans l'axe du Saint-Maurice, œuvrant depuis Shawinigan, le Centre de prévention du suicide Centre-

Mauricie/Mékinac (CPSCMM) couvre la ville et sa proche agglomération, une soixantaine de milliers d'habitants, et les autres localités du moyen Saint-Maurice, de chaque côté de la rivière. L'ensemble à la fois urbain et rural avoisine les 80 000 habitants. Le troisième centre de la Mauricie, le Centre de prévention du suicide du Haut Saint-Maurice (CPS du Haut-Saint-Maurice), occupe, lui, une position tout à fait singulière. Établi à La Tuque, en plein milieu forestier, loin de l'habitat principal des rives du Saint-Laurent, il dessert une quinzaine de milliers d'habitants répartis essentiellement entre la petite agglomération urbaine d'un peu plus de 10 000 habitants, et les communautés amérindiennes implantées à distance les unes des autres, plus haut dans l'axe du bassin hydrographique du Saint-Maurice. Deux centres se partagent la plus grande partie du territoire du Centre-du-Québec. Le Centre d'écoute et de prévention du suicide de Drummondville (CEPS Drummond) œuvre auprès d'environ 95 000 habitants, dans la ville, qui en dénombre environ 75 000, et dans son espace de rayonnement tout autour, où alternent les champs et de petites agglomérations. Le Réseau de prévention du suicide des Bois-Francs (RPS Bois-Francs) œuvre depuis Plessisville dans la zone d'influence de Victoriaville, laquelle s'étend aux communautés rurales et aux petites agglomérations urbaines dans un court rayon autour du centre urbain; l'ensemble s'élève à quelque 90 000 habitants, dont la moitié à Victoriaville.

Deux autres organismes complètent le dispositif communautaire de prévention du suicide de Mauricie/Centre-du-Québec. Ce sont, d'une part, l'Accalmie, qui, à Trois-Rivières, accueille en hébergement et encadre des personnes en crise suicidaire aiguë, et, d'autre part, l'Association des endeuillés par suicide De la Traverse (AES De la Traverse), un organisme formé de bénévoles, dédié à l'entraide selon le principe des pairs aidants.

Les sept organismes de la table de prévention du suicide du ROBMS sont membres de l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS).

Centre d'écoute et de prévention du suicide de Drummondville (CEPS Drummond)

Fondé en 1983
Membre de la Table depuis 2004
Courriel : info@cepsd.ca
Site internet : <http://www.cepsd.ca/>
Téléphone : 819-478-5806 (administratif)

Centre prévention du suicide les Deux Rives (CPS2R)

Fondé en 1984
Membre de la Table depuis 2004
Site internet : <http://www.prevention-suicide.qc.ca/>
Courriel : helene.roy@prevention-suicide.qc.ca
Téléphone : 819-379-9893

Centre prévention du suicide Centre-de-la-Mauricie/ Mékinac (CPSCMM)

Fondé en 1987
Membre de la Table depuis 2006
Courriel : centrepventionsuicide@cgocable.ca

Site internet : <http://www.preventionsuicideshawinigan.ca/>
Téléphone : 819-539-9743

Réseau de prévention suicide des Bois-Francis (RPS Bois-Francis)

Fondé en 1992
Membre de la Table depuis 2004
Courriel : rpsbf@boisfrancis.qc.ca
Site internet : <http://www.rpsbf.qc.ca>
Téléphone : 819-362-9412

Centre Prévention Suicide du Haut St-Maurice (CPS du Haut St-Maurice)

Fondé en 1993
Membre de la Table depuis 2004
Courriel : cpshtm@lino.com
Site internet: <http://www.preventionsuicidehautstmaurice.org/>
Téléphone : 819-523-6010

Accalmie

Accompagnement et hébergement pour personnes suicidaires

Fondé en 2005
Membre de la Table depuis 2006
Courriel : accalmie@accalmie.ca
Site internet : <http://www.accalmie.ca/>
Téléphone : 819 378-8585

Association des endeuillés par suicide De la Traverse (AES De la Traverse)

Fondée en 2006 à Trois –Rivières
Membre de la Table depuis 2011
Courriel : endeuille.suicide@hotmail.com
Site internet : www.uqtr.ca/aestr
Téléphone : 819-371-3197

L'esprit communautaire en prévention du suicide

Des principes pour une action citoyenne

Les organismes de prévention du suicide réunis au sein du ROBSM se réclament du mouvement communautaire autonome. Par leur mission et leur mode de fonctionnement, ils sont à la fois distincts et complémentaires des appareils publics et des autres ressources de la société civile. Ils se présentent comme des entités redevables d'abord à leurs membres qui en forment la base citoyenne, ce qui les différencie de simples organismes sans buts lucratifs. C'est au nom de l'égalité, de la solidarité et de l'entraide, de la justice sociale et de l'idéal démocratique qu'ils définissent leur approche en matière de prévention du suicide, et en déterminent les modalités de leur contribution sous forme d'actions et de services ajustés à ces valeurs affirmées.

Le modèle communautaire défendu par le ROBSM

L'approche communautaire du ROBSM, laquelle nous avons contribué à définir, s'inscrit dans une perspective globale de la personne en interaction avec son environnement. Elle vise au renforcement des liens collectifs de celle-ci et à son autonomisation (*empowerment*), tout en stimulant un nécessaire processus de transformation sociale, pour le mieux vivre collectif. Un processus qui intègre dans un réseau de rapports l'individu, sa famille, son entourage et le milieu de vie où des besoins incomplètement satisfaits ou non comblés inspirent aux uns et aux autres des motivations, des aspirations et la recherche de solutions à la mesure des enjeux de société auxquels on est confronté. Au ROBSM, nous nous efforçons de prendre acte de ces besoins surgis de la réalité vécue et des expressions de conscience citoyenne qu'ils suscitent afin d'adapter nos missions et nos pratiques aux conditions changeantes de la vie collective.

D'emblée, l'approche communautaire situe la personne au centre des préoccupations, et les services, communautaires et autres, autour de celle-ci. Les personnes qui requièrent un soutien en santé mentale doivent pouvoir compter sur des services optimisés à tous égards : sur le plan des interventions, de la gestion administrative, de l'éthique et des rapports humains y compris. Des services accessibles, continus et ajustés aux besoins; des services donc mis en complémentarité étroite les uns des autres pour le mieux-être de ceux qui les reçoivent.

Justement, en raison des valeurs qu'elle incarne, de son action rapprochée du milieu, des rapports directs qu'elle s'applique à établir avec les personnes qui ont besoin d'aide, en raison aussi de sa polyvalence que lui confèrent ses pratiques diversifiées et adaptées, l'organisation communautaire occupe une position stratégique dans l'accessibilité et la continuité des services en santé mentale, où son apport nous apparaît essentiel, en complément des services dispensés par l'État et ceux offerts dans la société civile. Et ces liens nécessaires entre le communautaire, l'appareil public et les services offerts dans la société civile doivent reposer sur des relations entre partenaires, que l'on souhaite empreintes de respect, d'ouverture et de reconnaissance réciproque.

Soucieux de notre crédibilité et convaincus du bien-fondé de nos services, nous reconnaissons la nécessité de pratiques administratives rigoureuses, pourvu qu'elles soient ajustées à notre réalité et à nos moyens. L'action communautaire recourt à des sources variées de financement, auprès de l'État et de la société civile. S'agissant du financement de source publique, celui-ci emprunte divers modes : le financement à la mission (ASSS), le financement spécifique (ASSS) et

l'entente de service (CSSS). Le financement spécifique et l'entente de service sont pertinents dans la mesure où ils ne détournent pas la mission des organismes communautaires, c'est-à-dire qu'ils se posent plutôt en soutien à celle-ci.

Pour développer et maintenir des services communautaires de qualité, accordés à notre approche et complémentaires aux autres services dispensés dans les appareils de l'État et dans la société civile, nous devons assurer la progression continue de nos manières de faire et de nos compétences. Devant la complexité accrue des défis qui se posent, la formation et la supervision des groupes s'imposent à nous comme des mesures indispensables à la poursuite de notre mission dans le respect de ses valeurs. De même, la rétention du personnel et la consolidation des équipes sont, pour nous, des enjeux vitaux, puisque nous croyons que l'efficacité d'un groupe passe par son harmonisation, par la qualité des liens qui unissent ses membres, par l'expérience qu'il a su acquérir en tant qu'unité de travail, et par l'effort de prévention qu'il sait déployer pour contrer l'épuisement de ses membres.

Pour assurer des services de qualité en accord avec les principes d'accessibilité, de complémentarité et de continuité, il nous faut privilégier les arrimages, le réseautage et les partenariats. Aussi, nous nous appliquons à identifier dans la collectivité tout acteur, communautaire et autre, susceptible d'œuvrer comme partenaire en santé mentale. La concertation et la mobilisation des énergies au sein du ROBSM, à l'intérieur de chacune de nos unités et entre celles-ci, sont des conditions nécessaires à la poursuite et au développement de notre mission sociale. Nous devons donc veiller à bien expliciter nos choix et nos engagements et à en assurer la diffusion appropriée auprès de nos partenaires et des instances concernées, sans oublier nos amis de l'action communautaire. À nos yeux, la concertation élargie, entre les forces du ROBSM et les autres acteurs sociaux à l'œuvre dans le vaste champ de la santé mentale, est l'outil incontournable pour assurer la consolidation des services dispensés, et moduler les interventions en fonction des besoins à combler. Un outil privilégié, aussi, pour faire valoir largement dans la société la spécificité de notre regroupement et le rôle que nous y revendiquons.

Nous croyons que par sa flexibilité, son ouverture et sa capacité d'adaptation, le modèle communautaire que nous défendons fait du ROBSM un terreau propice à des pratiques novatrices concordant avec les meilleures pratiques reconnues en santé mentale et les grandes orientations ministérielles.

La mission de la prévention du suicide au sein du ROBSM

Les organismes communautaires regroupés dans la table de prévention du suicide du ROBSM dispensent des services de proximité auprès de populations avec lesquelles ils évoluent en relation étroite. Cette relation étroite est assurée par différents truchements : par téléphone et en présence directe; par la mise en œuvre d'un réseau de sentinelles réparties sur tout le territoire ; par l'appui de nombreux bénévoles et amis de la cause, mobilisables pour diverses actions de soutien; par le travail auprès des endeuillés et avec ceux-ci, donc pour beaucoup auprès des cadres familiaux, là où la question suicidaire se pose dans toute son acuité; par l'information à travers les médias locaux et régionaux; par la projection de films; par des formations pour des groupes ciblés; par la tenue de conférences et autres manifestations spéciales d'intérêt pour le grand public; par des campagnes de financement populaires...

Le contact rapproché avec le milieu étant le principe cardinal de son action en prévention du suicide, l'organisation communautaire y occupe de fait les avant-postes d'une mobilisation concertée de toutes les forces en réponse à ce problème de société. D'emblée, les intervenants naturels et autres bénévoles (membres de l'entourage des personnes en détresse, endeuillées, sentinelles, amis de la cause de la prévention du suicide) sont-ils reconnus comme partenaires indispensables à sa mission, à laquelle d'ailleurs ils confèrent son âme véritable. Ce sont ces agents privilégiés qui lui permettent de bien ancrer solidement son action dans la réalité du milieu de vie et d'évoluer en rapport étroit avec celui-ci. Aussi, les organismes communautaires de prévention du suicide veillent-ils à resserrer leurs liens avec tous ceux qui font corps avec eux pour contrer le suicide et ses impacts, qu'ils en soient membres agréés ou non. Leur présence au sein et autour des organismes de prévention permet à leurs permanents de préserver leur sensibilité et les rappelle sans cesse à la réalité vécue, à demeurer en phase avec leur milieu d'action et à toujours bien centrer en tout temps leurs efforts sur la personne et ses besoins.

**Des fonctions essentielles étendues à tout le registre
des situations en prévention du suicide.**

Déployés comme ils sont aux avant-postes de la prévention, au sein même des milieux de vie, les organismes communautaires sont très souvent les premiers à être saisis des signaux de grande détresse, et à devoir lancer des interventions d'urgence; les premiers aussi, quand survient l'irréparable, à apporter une aide à des entourages ébranlés et à des populations remuées (ce que l'on nomme la postvention, à l'école, au travail ...

Depuis la sensibilisation de la population à la question du suicide, jusqu'au drame lorsque celui-ci advient, l'intervention des organismes communautaires de prévention prend la forme d'une longue succession d'opérations adaptées aux différentes situations, notamment pour porter assistance aux personnes en détresse, aux membres de leur entourage, aux endeuillés par suicide, et pour encadrer en hébergement des personnes en crise suicidaire aiguë. Cette longue succession est de surcroît à double courant, pour faire image. D'un côté, pour aider à contenir la détresse et, en phase aiguë de la tension suicidaire, pour porter secours à la personne qui risque de basculer dans l'irréparable; de l'autre côté, pour aider les personnes vulnérables à retrouver, par étapes plus ou moins longues, un meilleur état d'équilibre et à reprendre pied.

Conformément à l'approche systémique qui la sous-tend, la dynamique communautaire de la prévention-postvention s'approfondit par des suivis spécifiques. Un suivi étroit apporté à la personne suicidaire, qui ayant traversé une phase aiguë de détresse, notamment à sa sortie de l'hôpital, a encore besoin d'une aide indispensable, d'une durée indéterminée. Un suivi étendu de soutien aux membres de l'entourage qui se dépensent pour aider la personne en difficulté à reprendre le cours ordinaire des choses. L'expérience montre que ces suivis de durée indéterminée après un épisode suicidaire très douloureux sont cruciaux pour le cheminement des personnes concernées qui pourront compter sur une assistance avisée qu'on s'emploiera à leur apporter.

Sur le terrain, l'organisation communautaire mène un large éventail d'interventions pour sensibiliser les consciences au problème du suicide, et de la sorte susciter l'engagement de chacun à prévenir le drame, encourager des comportements axés sur l'entraide et la solidarité, la promotion de la vie et les facteurs de protection. Elle y travaille en diffusant une information appropriée et en offrant des éléments de formation à des groupes de personnes qui pourront

relayer le message de la prévention et servir à leur manière d'antennes de vigilance dans les différents lieux de l'espace public. C'est d'ailleurs ce déploiement d'actions sur le terrain qui assure à l'organisme de prévention une meilleure connaissance du milieu et lui permet d'apporter à celui-ci des réponses mieux adaptées et plus efficaces à ses besoins. Ce travail constant des organismes de prévention du suicide auprès de la population fait d'ailleurs de ceux-ci de précieux agents du changement des mentalités pour faire reculer les tabous, les préjugés, sans oublier la discrimination, l'exclusion et la stigmatisation.

Comme l'illustre notre schéma du continuum préventif de nos services, notre dynamique communautaire peut être mieux comprise si on tente de la saisir à travers trois grandes phases de la prévention du drame, primaire, secondaire et tertiaire, lesquelles marquent les moments cruciaux de la trajectoire qu'épouse dans sa généralité la réponse à la question du suicide, sur la base des besoins à satisfaire, soit, depuis l'effort de sensibilisation dans le milieu jusqu'à la crise suicidaire aiguë et au drame lui-même. Dans la réalité, toutes les étapes de cette trajectoire font appel à de nombreux intervenants exerçant des rôles variés, tous complémentaires les uns aux autres, s'ouvrant à des collaborations intracommunautaires et extracommunautaires. Le rapport entre le communautaire et les autres acteurs de la prévention du suicide en est une nécessité. Tous ont à gagner à lui donner un sens positif au profit de ceux qui ont besoin de la meilleure aide qu'on puisse leur apporter.

Des règles communes pour de meilleures interventions

Cette dynamique de notre pratique communautaire appelle la mise en place et le développement de services et d'interventions propres à nos organisations, dans les conditions qui sont les leurs. Et c'est dans cet esprit que les organismes de la table de prévention du suicide du ROBSM se sont donné les règles de conduite communes qui suivent.

Participation

Au sein du ROBSM, l'organisme communautaire en prévention du suicide se conçoit comme le lieu d'expression d'une culture participative, laquelle repose sur la pratique d'une concertation ouverte et franche entre tous ses acteurs, chacun étant invité à exprimer ses points de vue, dans le respect des rôles dévolus aux membres de l'équipe. Les membres du conseil d'administration, tous solidement acquis à l'oeuvre communautaire, sont de provenance sociale et d'expériences professionnelles diversifiées; à celui-ci, ils confèrent compétence et représentativité au sein de la population desservie. Ils veillent à la bonne gestion de l'organisme, au respect et à la poursuite de sa mission, dans les meilleures conditions possible. Cela dit, ils agissent en soutien de la direction générale qui est la source inspirante de l'orientation de l'organisme, de la dynamique des rapports internes et de ses relations avec l'extérieur. Pour toute question relative à sa mission, la direction générale est la voix officielle de l'organisme. Les membres de l'organisme, eux aussi de provenances diverses, représentatifs du milieu et sensibilisés à la problématique du suicide dans leur lieu de vie (intervenants en santé mentale, sentinelles, bénévoles, membres de l'entourage, aidants, endeuillés, amis de la cause), demeurent en lien avec l'organisme à qui ils apportent leur soutien sous diverses formes. Ils sont statutairement réunis en Assemblée générale une fois l'an où ils contribuent à l'expression citoyenne des besoins du milieu eu égard à la question suicidaire et des réponses mises en oeuvre pour contrer ce drame. Par leur présence et leur rôle dans l'organisme, ils participent à son orientation, à l'amélioration et au développement de ses interventions.

Confidentialité

Les renseignements personnels et les dossiers des demandeurs (informatisés et sur support-papier) demeurent strictement confidentiels.

Efficacité, qualité, accessibilité

Dans son territoire d'implantation, l'organisme communautaire de prévention du suicide assure une accessibilité continue, en temps, et s'engage à fournir une réponse adéquate aux personnes qui y font appel, le cas échéant, en partenariat avec d'autres organismes communautaires, les services de l'appareil public et les autres ressources implantées dans la société civile.

Concertation, partage et collaboration

Les organismes communautaires de prévention du suicide rattachés au ROBBSM croient fermement aux vertus de la concertation, du partenariat entre eux. Ils s'efforcent de mettre en commun leurs savoirs et le fruit de leurs expériences, et aménagent des collaborations directes. Ils y voient une source d'enrichissement pour chacun et un puissant facteur incitant au respect mutuel et à la reconnaissance entre partenaires. En cela, le Comité régional qu'ils ont formé s'avère un levier majeur pour stimuler la consultation et la collaboration, avec tous les autres partenaires en santé mentale. Ils s'y appliquent à développer des réflexions communes (appréciation et ajustement de stratégies, de pratiques, d'objectifs) et à se doter d'outils communs (par exemple, un programme de formation continue, des rapports harmonisés d'évaluation et de statistiques ...) susceptibles de rendre plus efficaces et pertinentes leurs démarches.

* * *

Ainsi, c'est en veillant à approfondir leur tradition communautaire que les organismes de la Table de prévention du suicide du ROBBSM travaillent à orchestrer leurs efforts de meilleure façon pour contribuer à contrer cette dure réalité dans la grande région sociosanitaire de Mauricie/Centre-du-Québec.